



Problème résiliation assurance auto

Par **brugevin**, le **10/09/2009** à **14:11**

Bonjour,rrnrJe viens demander votre aide suite à la résiliation de mon assurance auto [...] qui ne s'est pas résiliée !rrnrJe récapitule en essayant d'être claire et "assez" concise.rrnrLa date anniversaire de mon assurance était au 16 juillet 2009.rnAucune baisse n'était prévu à mon contrat alors que je n'ai eu aucun accident de ma responsabilité.rnDe plus, je me rend compte qu'il y a nettement moins cher ailleurs dans les mêmes conditions (tout risques).rnJ'envoie donc une lettre en recommandé avec accusé de réception dénonçant le contrat et demandant la résiliation.rnJe reçois l'avis de réception chez moi puis, plus aucun signe de vie de mon assureur.rrnrAvant le 16 juillet, un camion de pompier a causé un accident sur ma voiture et les réparations ont été effectué après le passage d'un expert.rnMon ancienne assurance a du prendre en charge ces réparations et lors de mon remboursement, elle a déduit la cotisation annuelle alors que j'avais résilié !rrnrElle nie la réception de mon courrier en recommandé avec accusé de réception et demande la photocopie de la lettre ainsi que de l'accusé de réception pour pouvoir "peut être" me rembourser et faire prendre effet à la résiliation...rrnrQuels sont mes droits ?!rrnrJe vous remercie

Par **cloclo7**, le **10/09/2009** à **14:14**

vous leur adressez une copie de la lettre de résiliation et la photocopie de l'accusé de réceptionrrnrnsi vous n'avez plus de copie de la lettre vous en écrivez une autre si l'a compagnie vous accuse de faux demandez-leur de le prouver, ils ne pourront le prouver qu'en vous montrant le courrier qu'ils prétendent ne pas avoir reçu ...

Par **gege59**, le **13/09/2009** à **19:53**

c'est plus simple que ça : il me semble qu'une compagnie d'assurances n'a pas le droit de déduire une cotisation d'assurance d'un règlement de sinistre ! rnsauf accord entre les parties...rnci ce n'est pas le cas.rnde plus, leur présenter l'original de votre accusé réception suffit (si possible biensur); et vous en profiter pour demander où est la personne dont la signature est apposée sur l'accusé réception, là ils ne pourront pas nier avoir eu votre lettre recommandée...